

L'ECH



JANVIER

2024

Des Travailleurs Sans Emploi de la CSC

Bonjour à vous,

Vous avez sous les yeux le premier numéro de 'L'ECHO des TSE' pour cette nouvelle année sociale riche en rendez-vous et en actions. 2024 sera une année électorale à tous les niveaux: communal, régional, fédéral et européen, rien que ça. 'L'ECHO des TSE', comme d'habitude si ce n'est plus que d'habitude, visera à maintenir le contact avec l'action des TSE et vous informera sur l'avancée des nombreux dossiers qui sont à l'ordre des TSE. Les TSE vous invitent également à y apporter vos idées, votre opinion et vos propositions car nous avons la prétention de croire en l'intelligence collective. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons une juste connaissance de la réalité du vécu des personnes sans emploi et des personnes précarisées en général.

'L'ECHO des TSE', tout comme l'action des TSE, s'inscrit dans la philosophie du voir – juger – agir et de l'éducation permanente. Il invite à réfléchir, échanger, partager pour chacun-e et ensemble collectivement la construction et l'expression de revendications visant l'émancipation, la solidarité et l'égalité. À l'agenda du plan de travail des TSE, nous trouvons en priorité, cette année, **la lutte contre la limitation des allocations de chômage dans le temps**. Pour nous, cette menace est liée aux nombreux préjugés qui entourent les personnes sans emploi: fainéantes, touchant une allocation trop élevée, ne voulant pas travailler... et puis il y a la dégressivité, le statut cohabitant, la pauvreté, ... qui restent sur la planche et qui continueront à faire l'objet de nos revendications et actions.

Mais pour faire tout ça, il nous faut être très nombreux pour renforcer le rapport de force. Nous devons dénoncer les préjugés, convaincre les sans-emploi que le chômage ne dépend pas des gens individuellement mais la conséquence de politiques économiques belges, européennes et même mondiales.

'L'ECHO des TSE' donne la parole aux organisations de la CSC, aux fédérations, aux centrales, aux militant-e-s, aux affilié-e-s, aux citoyens et citoyennes de ce pays pour nourrir les alternatives, *construire le monde que nous voulons...*

Pour tout cela et pour ne rien manquer de l'actualité des TSE, nous vous invitons à lire et à diffuser 'L'ECHO des TSE'.

Bienvenue !

Envie d'en savoir plus ?

Adresse mail : Khadija.Khourcha@acv-csc.be

Vous voulez savoir ce que l'action des TSE a réalisé l'année passée ?

Un rapport d'activités toujours aussi riche est à votre disposition.

Demandez-le: Khadija.Khourcha@acv-csc.be ou denis.staatje@acv-csc.be

Vous pouvez également nous envoyer votre adresse e-mail afin d'avoir accès à la ShareBox TSE (Boîte de partage informatique)



Quel avenir pour les ALE (agences locales pour l'emploi) ?

Vous prétez en ALE ? Vous avez un mandat dans le conseil d'administration d'une ALE ?
Vous vous intéressez simplement aux ALE ?

Sachez que la CSC wallonne et bruxelloise travaillent à une proposition d'avenir pour les ALE. Une consultation est en cours en ce moment. Des enquêtes ont déjà été menées auprès de prestataires, de mandataires et des agents ALE. Si vous avez une opinion sur les ALE, des idées, des remarques ou toutes autres suggestions, elles sont les bienvenues.



Agence Locale
pour l'Emploi

Transmettez-la nous via mail: kkhourcha@acv-cc.be ou dstaatje@acv-csc.be
ou encore par téléphone: 0473 495 903.

Soyons nombreux et nombreuses pour gagner nos combats !

Comment pouvons-nous trouver des personnes prêtes à rejoindre les combats que nous menons ? Comment les convaincre ? Les TSE ont organisé une formation à l'engagement pour une société plus juste et plus solidaire. Des actions de recrutement sont organisées dans les fédérations de votre région.

Pour en savoir plus et/ou avoir le livret sur le recrutement: 0473 495 903

17 OCTOBRE: Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté « EXIGEONS L'ÉGALITÉ ! ... LA PAUVRETÉ EST UN CHOIX POLITIQUE »

ET un appel à l'action contre le statut cohabitant.

Cette année, une pièce de théâtre déjantée est venue apporter un peu de bonne humeur dans une journée plutôt placée sous le signe du sérieux. En effet, c'est la suppression du statut cohabitant qui était à l'ordre du jour car il est injuste et source de pauvreté. Lors du débat qui a suivi la pièce, avec La Ligue des familles, le MOC et les Femmes CSC, les TSE ont proposé de nombreuses actions de lutte pour la suppression du statut cohabitant. Si vous voulez aussi passer à l'action, demandez le guide d'action et/ou la lettre à adresser aux hommes et femmes politiques qui devraient être plus à l'écoute en cette année d'élection et/ou la charte reprenant nos revendications prioritaires... ou les autres outils qui expliquent le statut cohabitant. Ils sont pratiques et très informatifs.

Pour avoir un aperçu de la journée :



Bref, ce statut doit disparaître, moyennant un financement adéquat et ce dans les plus brefs délais parce qu'il contribue à la paupérisation d'une part de plus en plus grande de la population. Et les moyens sont essentiels car les TSE-CSC refusent catégoriquement tout dispositif qui ne serait pas suffisamment financé et qui ne risquerait que de réduire les montants de certaines allocations et d'appauvrir davantage des allocataires qui sont déjà, trop souvent sous le seuil de pauvreté.



Code pour signer la pétition contre le statut cohabitant



Chaque mesure blesse... la dernière tue !

Il y a depuis quelques mois une majorité politique possible pour un gouvernement qui limiterait les allocations de chômage dans le temps. Or, le chômage n'a quasi pas diminué depuis 1995 et malgré qu'il soit à durée illimitée. Depuis 2002, **le taux de chômage en Belgique a été plus bas que celui des autres pays de l'Union Européenne (27)**. En plus, il y a un chômage recherché et voulu par l'économie libérale car il éviterait l'augmentation des prix et l'inflation en limitant les salaires des travailleurs et des travailleuses.

Pour les TSE, il est inacceptable de mettre la responsabilité du chômage sur le dos de gens privés d'emploi parce que le chômage est devenu structurel. Depuis toujours, la loi prévoit déjà des sanctions pour les personnes qui refuseraient un emploi convenable.

La Libre
Journal

guerre Libre-ECO Belgique Vidéos International Planète Concours

Belgique > Politique belge

L Un front allant du centre à la droite se dessine pour la limitation du chômage dans le temps

Le CD&V de Sammy Mahdi a fortement évolué et a rejoint le MR, la N-VA, l'Open VLD et Les Engagés sur cette question. L'embryon d'une future entente gouvernementale en 2024 ?

Frédéric Chardon | Journaliste politique

Publié le 11-12-2022 à 17h49 - Mis à jour le 12-12-2022 à 06h57



Le président du MR Georges Louis Bouchez (en haut à gauche), le président de la N-VA Bart De Wever (en haut à droite), le président des Engagés Maxime Prévot (en bas à gauche), le président du CD&V Sammy Mahdi (en bas au centre) et le président de l'Open VLD Egbert Lachaert (en bas à droite). ©Guillaume JC, Belga, Bernard Demoulin



En 2012, la réforme qui a limité dans le temps les allocations sur base des études n'a pas permis aux gens de trouver un emploi ni de suivre une formation. Toutes les études et l'ONEm le disent dans leurs évaluations. La limitation des allocations dans le temps ne va faire qu'exclure davantage et même socialement des gens déjà privés d'emploi et vivant souvent dans des difficultés.

Les personnes qui vivent un chômage de longue durée sont souvent éloignées de l'emploi; soit sous-qualifiées; soit ont des problèmes de santé; soit ont atteint un âge que les employeurs ne veulent pas embaucher. Parfois plusieurs obstacles sont présents en même temps ce qui aggrave la situation de la personne concernée.

Pour ce qui concerne les difficultés que rencontrent certains employeurs à embaucher (et qu'ils appellent pénurie), il faut savoir que si tous ces emplois qui ne trouvent pas de personnel étaient remplis, il resterait quand même encore des personnes sans emploi.

Enfin, il faut aussi savoir que le coût du chômage dans la sécurité sociale est dérisoire (+/-7%) et donc il est faux de dire que le chômage coûte cher à la sécurité sociale.

Quelle société voulons-nous, celle qui augmente les inégalités et augmente le groupes des laissés-pour-compte ?

Pour en savoir plus, demandez le dossier complet ou scannez le code QR:

(vous devez au préalable nous envoyer votre adresse mail pour ouvrir l'accès au **sharebox TSE**)



ÉLECTIONS POLITIQUES: Votez en connaissance de cause...

Bloquez les dates dans vos agendas: 10/1 et 13/3 de 9h à 12h30 à Bouge



Dans le cadre des élections politiques de 2024, les TSE ont prévu deux demi-journées de formation ouvertes à toutes et tous. Les objectifs sont multiples: donner les bases théoriques du fonctionnement de la démocratie belge, de ses institutions et des prises de décisions politiques en Belgique; initier aux fondements de la démocratie participative et apporter les bases d'une mise en œuvre d'une démocratie participative. La formation se veut la plus accessible et la plus concrète possible. Un important moment sera également réservé à l'échange et au débat. Le contenu de la formation comportera une explication du système politique, décrira et décortiquera la tendance des programmes de partis et invitera à envisager une adhésion à la démocratie participative.

Mercredi 13 mars de 9h à 12h30

Les commissions délibératives, un exemple de **démocratie participative** par Jonathan Moskovic
Président du Parlement Francophone Bruxellois

Pour participer,
veuillez vous inscrire
via le code QR



ou par Email,
Denis.Staatje@acv-csc.be
ou par tél. 0473 495 903

Les élections communales et européennes sont des événements démocratiques essentiels qui permettent aux citoyen.nes de participer activement à la vie politique de leur pays d'accueil. En Belgique, pays qui accueille un grand nombre d'étranger.es de l'Union européenne, de nombreuses questions se posent quant à leur droit de vote et aux procédures à suivre pour être en ordre de vote. Cet article vise à apporter des éclaircissements sur ces questions pour garantir une participation électorale équitable.

Qui peut voter? En Belgique, les étranger.es de l'Union européenne qui résident légalement sur le territoire Belge ont le droit de vote aux **élections communales**. Cela signifie que les citoyen.nes de l'UE qui vivent en Belgique peuvent élire leurs représentant.es locaux.ales. Cependant, les étranger.es de l'UE ne peuvent pas voter aux **élections fédérales, régionales**. Ces élections sont réservées aux belges. Pour les **élections européennes**, les citoyen.nes européen.nes qui vivent en Belgique doivent – avoir une résidence principale dans une commune belge (être inscrit.es au registre de la population) et s'inscrire sur une liste d'électeurs.trices. Mais ils peuvent préférer voter sur une liste européenne de leur état membre d'origine.

Procédure à suivre pour être en ordre de vote : Pour pouvoir voter aux élections communales ou européennes en Belgique, les étranger.es de l'UE doivent s'inscrire sur les listes électorales de leur commune de résidence. Cette démarche est essentielle pour être en ordre de vote. La période d'inscription varie en fonction des communes, mais elle se situe généralement entre le 1er janvier et le 28 février de l'année des élections. Les documents requis pour l'inscription peuvent inclure une carte d'identité, un permis de séjour, une preuve de résidence et une déclaration de vouloir participer aux élections communales. Les intéressé.es doivent se renseigner à l'avance auprès de leur commune pour connaître les détails spécifiques à leur situation.

Conditions d'âge : En Belgique, pour pouvoir voter aux élections communales ou fédérales, il suffit d'avoir atteint l'âge de 18 ans avant la date des élections. Cela s'applique tant aux citoyen.nes Belges qu'aux étranger.es de l'Union européenne résidant en Belgique. Il est important de noter que pour **les élections européennes**, le seuil d'âge est différent. En effet, pour voter aux élections européennes, il faut avoir 16 ans à la date des élections pour les citoyen.nes Belges comme pour les ressortissant.es d'un pays membre. (Aurore de Keyser Resp. Migrants)



Elections organisées en Belgique 2024	Élections communales	Elections fédérales	Elections européennes
Citoyen belge de plus de 16 ans	non	non	oui
Citoyen de plus de 16 ans issus d'un pays membre de l'UE	non	non	oui si...
Citoyen belge de plus de 18 ans	oui	oui	oui
Citoyen de plus de 18 ans issus d'un pays membre de l'UE	oui si...	non	oui si...
Citoyen de plus de 18ans issus d'un pays tiers (Australie, Chine, Maroc..)	non	non	non

Page Régionale: Des groupes TSE présents près de chez vous !

TSE Mons - La Louvière

Rencontre avec Leslie Leoni, députée fédérale PS, ce 17 novembre à La Louvière. Elle a signé la charte des Travailleurs.euses Sans Emploi de la CSC.

Leslie Leoni s'engage donc sur les 4 enjeux suivants :

- ✓ La non-limitation des allocations de chômage dans le temps;
- ✓ L'augmentation des allocations de chômage au-dessus du seuil de pauvreté;
- ✓ La suppression du principe de dégressivité;
- ✓ La suppression du statut cohabitant.



Leslie Léoni PS

TSE Luxembourg

Mélissa Hanus PS



Olivier Vajda écolo



CHARTE
TSE

Vous n'êtes pas sans savoir que les élections politiques arrivent à grands pas ! En tant que TSE, il nous est primordial de maintenir et de continuer le dialogue sur nos revendications avec les différents partis politiques. Dans ce cadre, les militant.e.s et les permanent.e.s TSE de chaque région s'organisent pour aller à la rencontre des différents partis. Notre but ? Convaincre les politiques de notre région à se rallier à notre cause ! En signant la charte des TSE, le politicien ou la politicienne s'engage à défendre **LES REVENDICATIONS** de la Charte.

TSE de Bruxelles se mobilisent contre le projet d'ordonnance BXL numérique

Le projet d'ordonnance "Bruxelles numérique" porté par le Ministre bruxellois de la transition M.Clerfayt ne passera pas tel quel

Victoire ! La numérisation à marche forcée entravée par les associations



Cette nouvelle mobilisation citoyenne, qui avait lieu en même temps que la commission interparlementaire sur le projet d'ordonnance Bruxelles numérique, aura certainement pesé lourdement sur les parlementaires. Ils ont décidé d'une part de repousser le vote, et d'autre part d'auditionner un représentant de la société civile (ASBL Lire et Ecrire) lors du mercredi 13 décembre, comme demandé par la septantaine d'associations engagées dans cette bataille. Le message qui y sera apporté, principalement, portera sur **la nécessité de garantir un accès aux administrations régionales et communales via des guichets physiques et des services téléphoniques accessibles et de qualité.**

[Victoire! La numérisation à marche forcée entravée par les associations et citoyens! \(lacsc.be\)](https://lacsc.be)

